



JAB

CHARTRE 2026/2027

LES LICENCIÉ(E)S LOISIRS



L'image d'un club passe aussi par le bon comportement de ses licencié(e)s.

Je soussigné(e) :licencié(e) de la JAB, m'engage à :

- 1) Respecter les règlements de licence, ne jamais chercher à les enfreindre délibérément.
- 2) Régler ma cotisation de licence, en début de saison, afin de ne pas mettre le club en mauvaise situation (délai fin octobre).
- 3) Respecter l'heure des séances.
- 4) Rester maître de soi, refuser la violence physique ou verbale, être généreux et tolérant.
- 5) Je signe une licence pour jouer dans un club avec plaisir et non pour une équipe.
- 6) Respecter les arbitres et les joueurs adverses, lorsque j'assiste à un match en spectateur.
- 7) Respecter le matériel mis à disposition.
- 8) Respecter mon entraîneur, toutes ses décisions et consignes, j'en discute avec lui si j'ai un problème, je suis tolérant.
- 9) Respecter les autres pratiquant(e)s en limitant les enfants aux séances.
- 10) Apporter une tenue adaptée et changer de chaussures (salle).
- 11) Participer à au moins 2 des manifestations organisées pour mon club : loto, soirée, tournoi, arbitrage, délégué, tenue de bar ...
- 12) Aider la section jeunes pour arbitrer ou coacher si celle-ci a besoin de moi, je suis solidaire suivant mon emploi du temps.

-Les faits suivants peuvent être considérés comme faute grave conduisant à une radiation de l'association (après passage devant la commission de discipline interne) mais également des règles liées au droit du *code civil en France*.

*Non-respect de l'intégrité des individus, coup, ...

*Introduction dans l'enceinte de l'association de substances illicites, ...

*Dégradation des structures internes ou externes.

*Vols à l'intérieur de l'association ou à l'extérieur.

*Non-respect des arbitres, entraîneurs ou bénévoles.

Signature du licencié(e) :

CLUB :

NOUS SOMMES P.R.E.T.S.

PLAISIR. RESPECT. ENGAGEMENT. TOLERANCE. SOLIDARITE